

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les droits et devoirs des élèves et de leurs familles au sein de notre établissement. Il vise à garantir un cadre de vie harmonieux, respectueux et propice à l'apprentissage et au développement personnel de chacun. Il s'inscrit dans les valeurs de respect, d'excellence et de bienveillance qui fondent notre projet éducatif. En inscrivant leur enfant dans notre établissement, les familles s'engagent à respecter ce règlement dans son intégralité.

I - DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES

1.1. Droits des élèves

- Les élèves ont droit à une éducation de qualité, assurée dans un cadre sécurisé et bienveillant.
- Ils ont la liberté d'exprimer leurs opinions dans le respect d'autrui et des valeurs de l'établissement.
- Ils ont accès aux ressources pédagogiques, aux équipements scolaires et à l'accompagnement éducatif dans la mesure des disponibilités.
- Les situations de harcèlement, discrimination ou violences feront l'objet d'une attention particulière.

1.2. Devoirs des élèves

- Respecter l'ensemble du personnel éducatif, administratif, technique, ainsi que leurs camarades.
- Respecter les locaux, le matériel, et l'environnement. Toute dégradation fera l'objet de sanctions et d'une éventuelle réparation.
- Être ponctuel, assidu et engagé dans les activités scolaires.
- Respecter scrupuleusement les horaires et le calendrier scolaire établis.
- Respecter les règles de vie commune, le règlement des espaces spécifiques (bibliothèque, terrain de sport, réfectoire, etc.) et les consignes des encadrants.

II - LES HORAIRES ET LA GESTION DE L'ABSENCE

2.1. Horaires de l'établissement

- Les cours ont lieu du lundi au vendredi de **08h00 à 17h00**. Les élèves doivent être présents et prêts à entrer en classe 5 minutes avant le début des cours.
- Les horaires peuvent inclure des heures de permanence, selon les emplois du temps.
- L'établissement est ouvert aux élèves de **07h30 à 18h00** pour les études surveillées ou les activités supplémentaires.

2.2. Absences et retards

- Toute absence doit être signalée par les parents dès le premier jour, par téléphone ou e-mail.
- Une absence prolongée doit être justifiée par un certificat médical ou une autorisation spéciale de l'administration.
- En cas de retard, l'élève devra se présenter au bureau de la vie scolaire avant d'accéder à sa classe. Des retards récurrents peuvent entraîner des sanctions.

III - TENUE ET MATÉRIEL

3.1. Tenue vestimentaire

- Une tenue correcte, propre et conforme aux valeurs de l'établissement est exigée.
- Le port du tablier est obligatoire dans les conditions prévues par l'établissement.
- Les accessoires jugés inappropriés (casquettes, vêtements provocants, etc.) ne sont pas autorisés.

3.2. Matériel scolaire

- Chaque élève doit se présenter en classe avec le matériel nécessaire à ses apprentissages (livres, cahiers, stylos, etc.).
- Toute perte ou dégradation volontaire du matériel pédagogique prêté par l'établissement (livres, ordinateurs, etc.) donnera lieu à une facturation ou à une restitution équivalente.

IV - COMPORTEMENT ET VIE SCOLAIRE

4.1. Règles de comportement

- La politesse et le respect sont les fondements des relations entre élèves, adultes de l'établissement et visiteurs.
- Toute forme de violence physique ou verbale, d'harcèlement, ou d'acte discriminatoire est strictement interdite. Une tolérance zéro sera adoptée à cet égard.
- Les téléphones portables et autres objets électroniques personnels sont strictement interdits au sein de l'établissement.

4.2. Discipline et sanctions

En cas de manquement aux règles :

- Les mesures éducatives peuvent inclure : avertissements, demandes d'excuses, confiscations, retenues, travaux d'intérêt général, etc.
- En cas de comportement particulièrement grave ou répétitif, des sanctions peuvent aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive, décidée par la direction après consultation.
- La réparation des dommages matériels ou moraux causés à autrui sera exigée par l'établissement.

V - SÉCURITÉ ET UTILISATION DES LOCAUX

5.1. Sécurité et responsabilité

- Les élèves doivent respecter les consignes de sécurité, notamment en cas d'évacuation.
- Les objets dangereux, substances illicites ou comportant un risque quelconque (couteaux, briquets, drogues, etc.) sont formellement interdits. Leur possession entraînera une sanction immédiate et des poursuites éventuelles.

5.2. Utilisation des locaux

- Les locaux sont mis à disposition des élèves dans le respect des règles.
- Toute dégradation volontaire ou utilisation inadéquate des infrastructures sera sanctionnée.
- L'accès à certains espaces (laboratoire de sciences, salle informatique, etc.) n'est autorisé qu'en présence d'un adulte responsable.

VI - RELATION AVEC LES FAMILLES

6.1. Communication avec l'établissement

- Les familles sont invitées à consulter régulièrement les informations transmises par le biais de l'application de gestion scolaire "Bright Campus", des correspondances écrites ou des réunions organisées par l'administration.
- Toute difficulté rencontrée par l'élève ou le parent doit être signalée à la vie scolaire ou à la direction. Une attention bienveillante sera portée à tout signalement.

6.2. Participation des familles à la vie de l'établissement

- Les parents sont encouragés à participer aux réunions d'information, fêtes de fin d'année ainsi qu'aux activités culturelles organisées par l'établissement.
- Une transparence mutuelle entre familles et personnel éducatif est essentielle pour le bien-être de l'élève.

VII - DISPOSITIONS FINALES

En acceptant ce règlement intérieur, les élèves et leurs parents ou responsables légaux s'engagent à en respecter les points. Ce règlement constitue un engagement contractuel entre les familles et l'établissement.

Toute modification du règlement sera communiquée dans les meilleurs délais aux familles.

Lu et approuvé

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du responsable légal :

Tunis le...../...../.....

Signature du responsable légal

.....